

**BONNEVEAU**

## antier **Compostage collectif : un nouveau site installé**



Au centre, le maire Mickaël Huard.

e.  
sonnel municipi-  
conseil demeure-  
place, mais son  
it.  
s seront situés  
T3 de 70 m<sup>2</sup>  
alle du conseil  
au-dessus de

secrétariat de  
tre réception-  
montant to-  
ils sont sub-  
teur de 57 %  
at, la Région,  
mental.

Un nouveau composteur partagé a été installé Impasse des Lilas à Bonneveau.

« Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire, et les collectivités doivent proposer une solution pour chaque foyer », rappelle le maire Mickaël Huard.

Mercredi 274 mai, c'est accompagné d'une partie de son conseil municipal que l' élu a assisté à l'installation et a même donné de sa personne. « Nous avons fait une demande auprès du Syvalorm l'année dernière (ndlr. syndicat de valori-

sation des ordures ménagères Loir et Sarthe) », explique l' élu. Dans le lotissement, « il y a eu quelques personnes intéressées par ce projet ».

Dans un second temps, afin d'informer les futurs usagers, l'association Athena qui accompagne la mise en place et le suivi du projet, a réalisé du porte-à-porte. « Une trentaine de foyers a été démarchée » détaille Grégoire Lecomte, le représentant de l'association. « Un tiers n'en auront pas l'usage, sept se sont montrés intéressés et ont adhéré à l'initiative » et une dizaine est

restée porte close.

### **A quoi servira le compost ?**

Grâce au site de compostage, les participants pourront venir, avec leur bioseau, déposer leurs déchets alimentaires et les recouvrir de sciure. Le compost arrivé à maturation sera distribué aux personnes inscrites. Le reste sera récupéré par les agents communaux et servira sur les espaces verts de la commune.

La mairie de Bonneveau et les participants, seront accompagnés par Athena pendant trois ans.